

RÈGLEMENT OFFICIEL – CONCOURS « GLISSEZ POUR GAGNER DES POINTS BLEU » 2026 D'IRVING OIL

Le concours « Glissez pour gagner des points Bleu » d'Irving Oil (le « concours ») est offert par Irving Oil Limited (« Irving Oil ») au Canada et est administré par WSP International Limitée (l'« administrateur »). Irving Oil est ci-après désignée sous le nom de « commanditaire du concours ». BMO Récompenses Bleu inc. n'est liée d'aucune façon à la gestion du concours.

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER. Effectuer un achat n'augmente pas vos chances de gagner.

Renseignements généraux : Le concours se tient dans environ 298 établissements Irving Oil participants (« établissements participants ») qui acceptent la carte Récompenses Bleu^{MC} dans les provinces canadiennes du Nouveau-Brunswick (N.-B.), de la Nouvelle-Écosse (N.-É.), de l'Île-du-Prince-Édouard (Î.-P.-É) et de Terre-Neuve-et-Labrador (T.-N.-L.). Pour participer, glissez votre carte Récompenses Bleu^{MC} active dans un établissement participant pour obtenir une (1) inscription à l'achat de 20 litres d'essence (tous types d'essence), jusqu'à un maximum de cinq (5) inscriptions en une seule transaction, ou à l'achat de 20 \$ (taxes comprises) d'articles de magasin, de produits automobiles, de lave-auto/camion, jusqu'à un maximum de cinq (5) inscriptions en une seule transaction. Maximum de dix (10) inscriptions par personne, par jour. Les membres Hometown Rewards reçoivent le double des inscriptions octroyées. Pour adhérer à Hometown Rewards, allez à <https://www.irvingoil.com/en-CA/loyalty/hometown-rewards> ou téléchargez l'appli Hometown Rewards à <https://www.irvingoil.com/en-CA/loyalty/hometown-rewards-get-the-app>.

AUCUN ACHAT REQUIS : Obtenez une (1) inscription sans faire d'achat en envoyant votre nom, votre numéro de membre Récompenses Bleu^{MC}, votre numéro de téléphone et la confirmation de votre adhésion à Hometown Rewards clairement inscrits sur une fiche de 3" x 5" à : « Demande d'inscription sans achat au concours d'Irving Oil », P.O. Box 3009 M.I.P., Markham, ON, L3R 6G4. Les demandes doivent être reçues au plus tard le 4 août 2026. Limite d'une inscription par demande; une demande par enveloppe; maximum de dix (10) demandes par jour pendant la durée du concours (voir le point 1 ci-dessous). Les membres Hometown Rewards reçoivent le double des inscriptions octroyées. Chaque demande doit être soumise dans une enveloppe distincte. Aucune demande reproduite mécaniquement ou générée par ordinateur ne sera acceptée. Votre inscription sans achat sera automatiquement émise à la réception de votre demande.

Vous devez avoir une carte Récompenses Bleu^{MC} active pour participer au concours et gagner des prix. Si vous n'avez pas de carte Récompenses Bleu^{MC}, vous pouvez adhérer au programme Récompenses Bleu à www.bluerewards.ca. En adhérant à Récompenses Bleu, vous vous engagez à respecter les modalités du programme Récompenses Bleu tel qu'amendées de temps à autre. La carte Récompenses Bleu^{MC} est gratuite. Veuillez prévoir jusqu'à sept (7) jours à partir de la date d'adhésion pour recevoir des inscriptions au concours. Pour les besoins de ce règlement officiel, le participant est la personne dont le nom est associé au numéro de membre Récompenses Bleu^{MC} et c'est cette personne qui recevra le prix si elle est déclarée gagnante. Les questions et commentaires sur ce concours peuvent être envoyés à Gamemaster@irvingwin.com. Les questions et commentaires peuvent également être envoyés avec une enveloppe affranchie à « concours Glissez pour gagner des points Bleu d'Irving Oil », c/o P.O. Box 3009 M.I.P., Markham, ON, L3R 6G4.

1) DATES DU CONCOURS : Le concours débute à 0 h 1 s, heure de l'Est (« HE »), le 2 juin 2026 (la « date de début du concours »). Le concours est censé prendre fin à 23 h 59 min 59 s HE, le 4 août 2026 (la « date prévue de fin du concours »). La période qui s'étend de la date de début du concours à la date prévue de fin du concours s'appelle la « durée du concours ». Certains volets du concours prendront fin à des dates différentes, comme il est mentionné dans le présent règlement.

2) QUI PEUT PARTICIPER : Le concours est ouvert à tous les résidents légaux des provinces du N.-B., de la N.-É., de l'Î.-P.-É. et de T.-N.-L. qui ont l'âge de la majorité, en date de début du concours, dans la province où ils résident. Les employés du commanditaire du concours, les employés de première ligne des magasins participants, leurs sociétés mères, sociétés affiliées, filiales, distributeurs, représentants, agences de publicité et de promotion, et agents respectifs, les fournisseurs de prix, BMO Récompenses Bleu inc. ou toute entité avec qui le commanditaire du concours signe une entente, dans le cadre de ce concours, l'administrateur du concours, les développeurs web, les cabinets d'avocats et de vérificateurs, et toute autre entité prenant part à la production, à l'administration ou à l'exécution du concours, ainsi que tous leurs employés, cadres et directeurs, et les membres de leur famille immédiate (dans ce cas-ci, toute personne avec qui ils résident [ayant un lien de parenté ou non]), ne peuvent pas participer au concours ou gagner un prix. Le commanditaire du concours sera le seul à déterminer l'admissibilité des participants au concours.

3) PRIX : Prix quotidiens : un (1) prix quotidien de 50 000 points Bleu sera remis chaque jour pendant la durée du concours (total de 64 prix quotidiens). Grand prix : un (1) grand prix de 5 000 000 de points Bleu sera remis. La VDA de tous les prix de points Bleu dépend de la méthode d'échange et des options de récompenses disponibles au moment de l'échange. Par exemple, 1 500 points Bleu peuvent être échangés en magasin contre 10 \$ d'achats chez les partenaires Récompenses Bleu participants ou être échangés en ligne contre des cartes-cadeaux électroniques d'une valeur de 10 \$ chez les partenaires participants. Si échangés

contre des vols, la valeur des milles dépend de la destination choisie, de la date du voyage et de l'utilisation de plusieurs transporteurs ou fournisseurs. Le gagnant doit payer les taxes applicables, les frais de transport, les taxes gouvernementales, les frais d'excédent de bagages et les coûts non liés au billet. La valeur des points Bleu échangés contre des options autres que des vols dépend des options de récompenses en vigueur au moment de l'échange. Les points Bleu sont assujettis aux modalités du programme Récompenses Bleu tel qu'amendées de temps à autre. Les points Bleu ne sont pas cessibles, ne peuvent être échangés contre de l'argent et doivent être acceptés tels quels. Les points Bleu seront versés directement au compte de membre des gagnants confirmés environ six (6) à huit (8) semaines après leur soumission du formulaire de décharge rempli (voir le point 4, Avis et remise de prix, ci-dessous). Les chances de gagner un prix quotidien ou le grand prix dépendent du nombre total d'inscriptions admissibles reçues. Toutes les inscriptions non gagnantes feront partie des tirages quotidiens subséquents et du tirage du grand prix. Les tirages parmi toutes les inscriptions admissibles reçues (excluant les inscriptions gagnantes des tirages quotidiens précédents) auront lieu dans les bureaux de l'administrateur, à Markham, en Ontario, selon l'horaire ci-dessous (le jour même ou le jour ouvrable suivant). Les prix ne peuvent pas être cédés ou échangés, en tout ou en partie, sauf disposition contraire de la présente.

Horaire des tirages :

PRIX	QUANTITÉ PAR TIRAGE	NB TOTAL DE TIRAGES	DATES
50 000 points Bleu	1	64	Chaque jour, du 3 juin 2026 au 5 août 2026.
5 000 000 points Bleu	1	1	5 août 2026.

4) AVIS ET REMISE DE PRIX : Si vous avez été choisi dans le cadre d'un des tirages mentionnés plus haut, le commanditaire du concours ou l'administrateur vous en avisera par courriel et (ou) par téléphone. Afin de recevoir votre prix, vous devez signer et retourner, dans les sept (7) jours suivant la réception de l'avis, le formulaire de Déclaration d'admissibilité et décharge de responsabilité (« formulaire de décharge ») du commanditaire du concours confirmant, entre autres, votre respect du présent règlement, répondre correctement et sans aide à une question d'habileté mathématique, fournir une preuve de votre identité et dégager le commanditaire du concours, l'administrateur, BMO Récompenses Bleu inc. et les autres tierces parties. Si un gagnant potentiel refuse ou omet de fournir en temps opportun les documents nécessaires ainsi qu'une preuve d'identité, en vertu de ce règlement, ou s'il a enfreint le règlement de quelque façon que ce soit, ou s'il ne remplit pas toutes les conditions nécessaires pour recevoir son prix, ou si un prix ou avis de remise de prix est retourné au commanditaire du concours ou à l'administrateur parce qu'il est resté en souffrance, ce dernier sera disqualifié et n'aura plus droit au prix en question. Si le gagnant potentiel est disqualifié et n'obtient pas son prix, le commanditaire du concours procédera à un tirage pour choisir un autre gagnant parmi l'ensemble des participants admissibles non déjà sélectionnés. Pour tous les prix, sauf le grand prix, il y aura un maximum d'un (1) tirage supplémentaire pour choisir un autre gagnant par prix.

Une fois vérification faite, et sauf avis contraire, le prix sera automatiquement versé au compte de membre Récompenses Bleu^{MC} du gagnant environ six (6) à huit (8) semaines après la soumission du formulaire de décharge rempli.

Les prix ne sont pas cessibles, sauf dans les cas précisés ci-après. Les prix ne peuvent être remplacés par d'autres, sauf dans les cas précisés ci-après. Le commanditaire du concours se réserve le droit, à sa seule discrétion, de remplacer un prix annoncé (ou une portion de ce prix) par un prix de valeur identique ou plus grande pour des raisons incluant, mais sans s'y limiter : la non-disponibilité ou les retards de production causés par des conflits de travail, des conditions météorologiques défavorables ou tout autre événement fortuit.

5) CHANCES DE GAGNER : Les chances d'obtenir un prix sont fonction du nombre d'inscriptions admissibles reçues en vertu de ce règlement officiel, avant chaque tirage.

6) PUBLICITÉ : En acceptant un prix, la personne gagnante consent à ce que son nom, sa photographie ou son portrait, sa voix et ses déclarations soient utilisés, sans rémunération et sans restriction, sauf si la loi l'interdit, dans le cadre de tout type de publicité ou d'activité promotionnelle ou commerciale réalisé à l'échelle mondiale par le commanditaire du concours et BMO Récompenses Bleu inc. Les noms des gagnants des prix des tirages seront divulgués sur le site web du commanditaire du concours et pourront être envoyés par la poste (voir le point 9) lorsque la promotion sera terminée et que l'admissibilité de tous les gagnants aura été vérifiée.

7) VIE PRIVÉE : Le commanditaire recueillera des renseignements personnels sur vous pour le déroulement du concours et pour des fins d'études de marché. En participant au concours, vous acceptez que le commanditaire vous envoie des informations sur le concours et les noms des gagnants. Vous pouvez en tout temps demander de ne plus recevoir ces messages en suivant le lien de désabonnement qui se trouve dans les messages que vous recevez.

Aucune donnée personnelle ne sera transmise ou vendue à une tierce partie, sauf :

A) Si vous nous en donnez la permission.

B) Lorsqu'en toute bonne foi nous croyons que la loi l'exige.

C) Dans des circonstances particulières décrites de façon précise lorsque nous recueillons l'information, comme dans le règlement de concours, lors de tirages ou d'autres promotions.

D) Aux sociétés affiliées, à condition que ces sociétés et leurs agents, conseillers et employés respectifs n'utilisent cette information que dans le seul but décrit dans le règlement officiel.

E) À nos agents, pour le traitement de données, à nos conseillers et à nos agences de promotion et de marketing, à condition que ces agents, conseillers et agences de promotion et de marketing n'utilisent cette information que dans le seul but décrit dans le règlement officiel.

Le commanditaire du concours peut joindre un ensemble de renseignements d'ordre statistique à des paramètres établis par des tierces parties, sans divulguer d'information personnelle permettant d'identifier les participants. Le commanditaire du concours peut partager un ensemble d'information avec des partenaires d'affaires, des établissements portant sa bannière, des commanditaires participants et des publicitaires; cependant, cette information ne sera pas d'ordre personnel. Vous pouvez demander d'accéder à l'information que vous avez fournie, la mettre à jour ou la corriger en envoyant un courriel à partir du site www.irvingwin.com ou en envoyant une enveloppe affranchie à « concours Glissez pour gagner des points Bleu d'Irving Oil », P.O. Box 3009 M.I.P., Markham, ON, L3R 6G4.

8) RESTRICTIONS : Les actions suivantes sont interdites et disqualifieront automatiquement les participants : (1) l'utilisation d'une méthode d'augmentation artificielle des chances de gagner; (2) la non-conformité avec le présent règlement officiel; et (3) toute autre action qui, à la discrétion du commanditaire du concours, compromet l'intégrité ou le bon déroulement du concours.

MISE EN GARDE : TOUTE TENTATIVE DÉLIBÉRÉE D'ENDOMMAGER UN SITE WEB, DE NUIRE AU CONCOURS OU DE COMPROMETTRE SON BON DÉROULEMENT POURRAIT CONTREVENIR À LA LOI CIVILE ET PÉNALE. ADVENANT CE CAS, LE COMMANDITAIRE SE RÉSERVE LE DROIT DE DISQUALIFIER, D'ACTIONNER ET DE POURSUIVRE EN DOMMAGES-INTÉRÊTS TOUTE PERSONNE FAUTIVE DANS TOUTE LA MESURE PERMISE PAR LA LOI.

9) LISTE DES GAGNANTS : Les noms des gagnants et le règlement officiel peuvent être obtenus en envoyant une enveloppe affranchie avec votre adresse à « concours Glissez pour gagner des points Bleu d'Irving Oil », P.O. Box 3009 M.I.P., Markham, ON, L3R 6G4. Veuillez inscrire « Règlement » et (ou) « Liste des gagnants » sur votre demande.

10) CONDITIONS GÉNÉRALES : La participation au concours équivaut à une acceptation entière et sans réserve par le participant du présent règlement, y compris des décisions, qui sont définitives, du commanditaire du concours et des administrateurs, sur tout point relatif au concours. Ce concours est nul et non avenue à l'extérieur des territoires précisés dans le présent règlement et là où la loi l'interdit, et il est soumis à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux, municipaux et locaux applicables. Le commanditaire du concours se réserve le droit de mettre fin au concours ou de modifier le règlement officiel en tout temps, sans préavis. Sauf avis contraire, l'ensemble des taxes, frais et autres dépenses liés aux prix, s'il y a lieu, sont la responsabilité des gagnants. Le commanditaire du concours n'offre aucune garantie par rapport aux prix remis. En prenant part au concours, chaque participant accepte d'exonérer et de décharger le commanditaire du concours, les fournisseurs de prix, BMO Récompenses Bleu inc., leurs sociétés mères, administrateurs et sociétés affiliées, filiales, agences responsables de leur publicité et de leur stratégie de couponnage, conseillers juridiques respectifs et chacun de leurs employés, cadres, directeurs, actionnaires et agents respectifs (collectivement, les « renonciataires »), de toute responsabilité par rapport aux pertes, aux dommages, aux droits, aux réclamations, aux poursuites qui pourraient découler de sa participation au concours ou de son acceptation, sa possession ou son utilisation, abusive ou non, d'un prix, ou de sa participation à des activités liées au prix, y compris, mais sans s'y limiter, les pertes, les préjudices corporels, les dommages matériels ou la mort, et les réclamations basées sur les droits publicitaires, la diffamation ou l'atteinte à la vie privée.

Toutes les inscriptions et réclamations appartiennent au commanditaire du concours et ne seront pas retournées. Les « renonciataires » ne peuvent être tenus responsables de tous préjudices corporels ou dommages matériels qui pourraient résulter, directement ou indirectement, en tout ou en partie, de la participation d'une personne au concours.

Les renonciataires ne peuvent être tenus responsables des transactions manquées ou des demandes d'inscription sans achat non livrées pour quelque raison que ce soit, ainsi que des inscriptions, des demandes ou des réclamations de prix perdues, retardées, endommagées, mal acheminées, illisibles, insuffisamment affranchies ou incomplètes.

Si le règlement français devait différer de la version anglaise, la version anglaise prévaudrait.

11) Tous les prix dûment réclamés seront remis.

Commanditaire : Irving Oil Limited, Saint John (Nouveau-Brunswick) Canada.

Administrateur : WSP International Limitée, Markham (Ontario) Canada.

BMO Récompenses Bleu inc. n'est liée d'aucune façon à la gestion du concours. Par conséquent, elle ne peut être tenue responsable de ne pas s'être assuré que le règlement du jeu et le matériel publicitaire qui s'y rattache ne contiennent pas de déclarations ou d'affirmations trompeuses ou inexactes, et qu'ils ne respectent pas les lois d'application générale.

^{MC} Récompenses Bleu et le logo Récompenses Bleu sont des marques de commerce de la Banque de Montréal, employées en vertu d'une licence par BMO Récompenses Bleu inc. et Irving Oil Marketing G.P. Les autres marques de commerce figurant dans ce document appartiennent à leurs propriétaires respectifs.